



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

**UNIVERSITE DE DJIBOUTI**

Colloque International :

*Institutions et choix publics à Djibouti*

**La Faculté de Droit, économie et gestion  
de l'Université de Djibouti organise avec  
le CRUD un Colloque international :  
« Institutions et choix publics à  
Djibouti »**

**Djibouti, 16 et 17 mars 2009**

**Appel à communications**

**La république de Djibouti connaît depuis une dizaine d'années une transition économique qui s'accompagne de nouveaux choix publics sous la forme de nouvelles institutions et/ou organisations telles que l'INDS, l'ADDS, l'UD ...etc.**

Cette nouvelle donne économique permet la poursuite des réformes engagées sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods. Ces réformes fortement influencées par l'entrée en activité du port de Doraleh et le développement des entreprises de la zone franche, visent à assurer la meilleure allocation possible des ressources afin d'attirer les investisseurs et de réduire le nombre de chômeurs.

La participation des institutions nouvellement créées au développement national et la portée voire la pertinence de tels choix publics sont soumis à des questionnements que l'on peut situer entre la perspective de maintenir le modèle libéral reposant sur le « Consensus de Washington » et celle de promouvoir un autre modèle de développement.

La nécessité d'un nouveau modèle de développement devant nécessairement se démarquer du précédent se pose avec acuité. Les choix opérés à ce niveau devront prendre en considération les impératifs du moment tels que la promotion d'un développement durable.

En RDD, Les conséquences du « Consensus de Washington » ont conduit à la fin de l'encadrement des prix des aliments de base et à la privatisation totale ou partielle des entreprises publiques, avec une explosion de leurs tarifs. Les effets de « l'ajustement structurel » couplés avec ceux de la mondialisation ont entraîné une inflation galopante lourde de conséquences pour les consommateurs.

Les-pouvoirs publics ont diversement géré la crise économique en mettant en place par exemple une brigade chargée du respect des prix imposés aux détaillants. Malgré cela, les commerçants de la place continuent de pratiquer la spéculation au niveau des prix des produits alimentaires. Il convient de s'interroger sur la pertinence de la mise en place de nouvelles institutions et l'urgence d'opérer de nouveaux choix publics devant les catastrophes sociales provoquées par l'introduction du libre échange dont les bénéfiques pour le plus grand nombre se font toujours attendre-

Dans cette logique, la **sécurité juridique**, thème très important, constitue une des exigences du développement djiboutien. L'objectif consiste à gagner la confiance des investisseurs étrangers opérant à Djibouti. Cette thématique renvoie à la nécessité de mettre en place à la fois des textes clairs, cohérents et lisibles et le dispositif nécessaire pour les renforcer et ***donner aux réformes toute leur chance de succès afin de signifier aux investisseurs la volonté du***

*gouvernement quant à l'irréversibilité des mesures prises. Il est indispensable que ces dernières soient suivies d'engagements dans le contexte multilatéral.* A partir de là, une série de questions apparaissent :

Historiquement, quel processus a motivé la création de ces institutions?

Juridiquement, existe-t-il des textes leur garantissant un fonctionnement optimal ?

Quelles conceptions de la solidarité promeuvent-elles ?

Quelles modalités d'intervention induisent-elles, anticipent-elles du point de vue socio-économique ?

Quelle est la place de ces institutions et/ou choix dans l'espace commun du COMESA ?

Quelle est la place des institutions internationales fondées sur une vision néoclassique du marché dans un pays qui a une conception plutôt solidaire de l'économie ?

Comment ces deux visions de l'économie sont-elles coordonnées et quelle est leur influence en matière de choix publics ?

## **OBJECTIFS DU COLLOQUE**

---

Les mutations économiques et institutionnelles que connaissent la plupart des pays africains (pression à la libéralisation, souci constant de développement économique, lutte contre les inégalités...) combinées aux difficultés de choix de construction d'un cadre nouveau et pertinent posent sous un jour nouveau la question des institutions. Celles-ci sont présentes dans des secteurs clés comme l'éducation et la santé comme forme de réponse aux problèmes de développement précédemment cités. En outre, elles se veulent comme un cadre juridique solide et adapté au contexte national qui non seulement permettra la création des entreprises mais favorisera aussi la protection des investissements. Ces défis se posent avec force, d'abord de manière locale, puis dans le contexte du marché commun (COMESA) qui amène ses propres règles, et enfin dans un contexte international. L'application en janvier 2009 de la TVA en vue de la mise en place de l'Union douanière et l'abandon partiel de la traditionnelle TIC interpellent vivement. A travers la compréhension et l'analyse critique de la relation entre les choix publics et/ou les différentes institutions, les communications devront permettre d'analyser, de décortiquer les divers enjeux autour des questions citées précédemment, de déceler les processus, les blocages pour alimenter les débats. Ce colloque sera aussi l'occasion de réunir universitaires, responsables politiques, représentants des institutions nationales et internationales, juristes afin de confronter les points de vue, leurs outils de décision mais aussi pour tout simplement réfléchir et débattre autour des thèmes centraux retenus.

Ce questionnement pourrait s'organiser autour des trois axes suivants :

➤ **Sécurité Juridique et mutation institutionnelle**

Cet axe posera l'importance, dans un contexte de changements institutionnels ou de transition, de renforcer la crédibilité des réformes et la prévisibilité du régime commercial. L'amélioration des résultats économiques ne peut se faire sans un cadre juridique adéquat garantissant la confiance des investisseurs locaux et étrangers. La création de ce cadre juridique sécurisant passera nécessairement par un effort de clarification, de simplification et d'adaptation de textes juridiques actuellement en vigueur dans le pays. L'on pourrait porter un intérêt particulier aux codes actuellement fonctionnels en République de Djibouti comme celui des investissements, celui de la zone franche, le code du travail et le code des sociétés.

➤ **Les nouvelles institutions**

Dans cet axe, la relation entre les nouvelles institutions et le développement sera étudiée. Pour ce faire, plusieurs thèmes seront abordés telle la question des institutions éducatives qui reste très pertinente. Précisément, la question du financement, de la pérennité, ainsi que de son probable rendement sera mise en valeur. Le rôle d'accompagnement et de soutien des grandes institutions internationales dans les choix publics seront discutés. Le **développement soutenable** constitue aussi un thème clef de ce colloque face aux objectifs d'un développement par les Ports et les problèmes liés de pollution.

A travers l'étude des institutions, on pourrait porter un intérêt particulier à l'étude de la relation entre la santé et la pauvreté et plus précisément à la question de l'impact de la pauvreté sur la santé, le cadre de comparaison de référence étant l'IGAD. En outre, les études qui traitent de l'émergence, de la pertinence ou du rôle des institutions dans d'autres économies (africaines, françaises, anglosaxonnes) sont souhaitables car elles permettront des comparaisons, des confrontations, un débat. Une partie sera consacrée à l'évolution et l'histoire de ces institutions depuis l'indépendance et même avant l'indépendance.

➤ **Entreprises en contexte de mutation institutionnelle**

On s'intéressera ici au fonctionnement interne de ces institutions entendu comme les règles de fonctionnement de l'économie, qui encadrent l'activité économique. L'entreprise étant l'unité ultime productrice de la richesse, comprendre les facteurs qui déterminent son émergence et son

développement est déterminant. La gamme des choix publics opérés à Djibouti sera étudiée et sa pertinence analysée.

***Les propositions de communication (1 page, maximum 400 mots) devront être envoyées (en document attaché de courriel) avant le 25 février 2009 aux Présidents du Comité d'organisation :***

Abdillahi Ismael (Université de Djibouti), [Abdillahi\\_ismael@univ.edu.dj](mailto:Abdillahi_ismael@univ.edu.dj)

Souraya Hassan (Université de Djibouti), [souraya@univ.edu.dj](mailto:souraya@univ.edu.dj);

**Les communications finalisées doivent être envoyées au plus tard le jeudi 12 mars 2009.**

## **COMITE D'ORGANISATION**

---

Abdillahi Ismael (Université de Djibouti), Souraya Hassan (Université de Djibouti), Youssouf Ali (Université de Djibouti), Abdoukader Hassan (Université de Djibouti), Zeinab Abdillahi (Université de Djibouti), Gersende Comte-Donneau (Université de Djibouti), Mahamoud Houssein Mohamed (Université de Djibouti),

## **COMITE SCIENTIFIQUE (en cours de constitution)**

---

**Amina Said Chiré** (CRUD, Université de Djibouti),

**Abdillahi Ismael** (CRUD, Université de Djibouti),

**Christian Palloix** (CRIISEA, Université d'Amiens),

**Ismael Mahamoud** (CRUD, Université de Djibouti),

**Jean Louis Lajoie** (Université de Djibouti/Université de Lyon),

**Kako Nubukpo** (Université de Lomé, AUF),

**Magteerey Ibrahim** (CRUD, Université de Djibouti),

**Mohamed Ibrahim Ahmed** (CRUD, Université de Djibouti),

**Souraya Hassan Houssein** (CRUD, CRIISEA, Université de Djibouti),